

CAMPAGNE PSF 2024 DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

ACCESSION TERRITORIALE AU HAUT NIVEAU



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME



- 1. Rappels généraux sur la campagne PSF 2024**
- 2. Présentation de la thématique « Accession Territoriale au Haut Niveau »**
- 3. Questions / Réponses**

Rappels généraux sur la campagne PSF 2024

Chiffres clés 2023



L'Agence Nationale du Sport au service des politiques publiques du Sport
et du projet fédéral « *Tous en Selle pour 2024* »

LE MAINTIEN D'UNE BELLE DYNAMIQUE

 **1,240 million d'€uros**
attribués, soit une **baisse de 8,9 %**
par rapport à 2022

- > **50,3 %** attribués aux clubs
- > **49,7 %** attribués aux comités de la FFC

- > **107 334 €** dédiés au Cyclisme féminin
- > **109 312 €** dédiés au Savoir Rouler à Vélo
- > **19 080 €** dédiés à l'accession territoriale au haut niveau

DES PROJETS DE PLUS EN PLUS QUALITATIFS

 **793 projets** déposés,
soit une **hausse de 16,8%** par rapport à 2022.

Projets déposés par :

- > **16** comités régionaux
- > **65** comités départementaux
- > **327** Clubs

Ces projets représentent en 2023
une **demande globale de 4 014 856 €**

- > **222 816 €** attribués aux territoires Outre-Mer
- > **1 017 184 €** attribués en Métropole

76 personnes ont été impliquées sur la campagne ANS des Projets Sportifs Fédéraux 2023,
dont **8 membres de la commission nationale** et **68 référents régionaux** (Élus, Managers Techniques Territoriaux, Salariés).



Calendrier prévisionnel campagne FFC 2024

Action	Échéances
Mise à jour ou création du compte Asso par les Comités et clubs qui souhaitent formuler une demande de subvention territoriale.	Tout au long de l'année.
Ouverture du formulaire de demande de subvention sur le « compte Asso ».	18 mars 2024
Clôture des demandes de subventions (clubs, comités régionaux et départementaux).	18 avril 2024 à 20h
Analyse des dossiers clubs en commission régionale.	19 avril au 17 mai 2024
Dépôt des CERFA bilans des subventions ANS 2023 sur le compte Asso et réponses aux enquêtes bilan FFC.	Au plus tard le 30 juin 2024
Réunion de la Commission d'attribution des subventions territoriales 2024 de l'ANS.	27 et 28 mai 2024
Validation des subventions par l'Agence Nationale du Sport.	À partir de juin 2024
Versement des subventions et envoi des notifications d'accord et de refus (sur le compte Asso) par l'Agence	À partir de mi-juin 2024
Bilan des projets subventionnés.	Au plus tard le 30 juin 2025

Présentation de la thématique « Accession Territoriale au Haut Niveau »

Les actions attendues sur la thématique « Accession Territoriale au Haut Niveau »

Cet axe de financement doit permettre de développer :

- Des actions de détection
- Des actions de formation sportive favorisant le passage d'un premier niveau de pratique compétitive à une pratique plus intensive

Le but est d'assurer une relève de qualité au sein des équipes nationales afin de maintenir durablement la France dans le rang des meilleures nations mondiales.

Les projets concerneront :

- Des actions sportives : stages, regroupements, déplacements de sélections et campagnes de détection
- Des actions liées à l'encadrement : vacations et formations
- Des actions à l'optimisation de l'entraînement : matériels légers, prestations de services, prestations paramédicales.

Le montant total des actions financées ne pourra pas dépasser 15% du montant total de l'enveloppe PSF notifiée à la FFC.

La répartition des actions proposées sera **validée par une commission interne à l'Agence** composée de collaborateurs issus du pôle développement des pratiques et du pôle haute performance.

NOTE DE SERVICE

PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX (PSF)
ANNÉE 2024

Note n°2024-DFT-01

08/02/2024



 **AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

Les cibles de la thématique « Accession Territoriale au Haut Niveau »



Les Structures d'Entraînement et de Formation (SEF)



Auvergne-Rhône-Alpes



Bourgognes-France-Comté

Les CLUBS AFFILIES : uniquement les clubs porteurs d'une Structure d'Entraînement et de Formation (SEF) de Pôle Espoir



Bretagne



Centre Val de Loire



Grand Est

Les Comités Départementaux (CD) :

- Les CD porteur d'une SEF



Guadeloupe



Hauts de France



Normandie

- Les CD impliqués dans le fonctionnement de l'ETR et/ou le Programme d'Accession au Haut Niveau de leur Comité Régional



Nouvelle Aquitaine



Nouvelle Calédonie



Occitanie



Pays de la Loire



Sud Paca

Les Comités Régionaux (CR) : uniquement pour la présentation de projets en lien avec le Programme d'Accession au Haut Niveau du Comité Régional

	PPF	ETR
Actions sportives	<p><u>Uniquement pour les SEF</u> portées par des Clubs ou CD (pas de CR)</p>	Uniquement pour les <u>CD et CR</u>
Optimisation de la performance	<p><u>Uniquement pour les SEF</u> portées par des Clubs ou CD (pas de CR)</p>	Uniquement pour les <u>CD et CR</u>



Priorité n°1 : Déploiement de NOLIO by FFC



Monitoring de groupes et gestion de collectifs

Suivi et planification de l'entraînement et des objectifs

Passeport de compétences

Détection des potentiels

Dynamique fédérale : « Du club à l'Equipe de France »

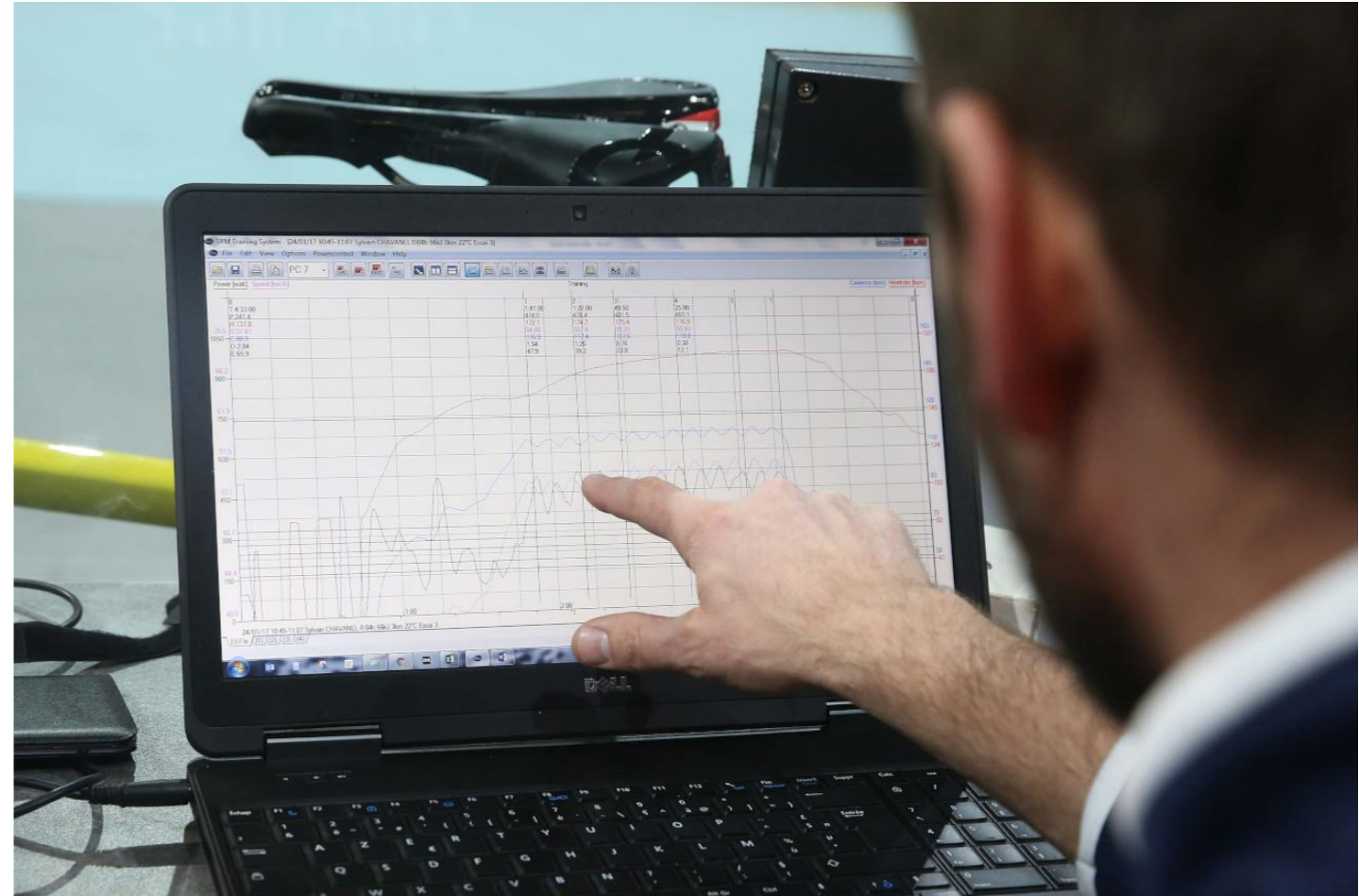
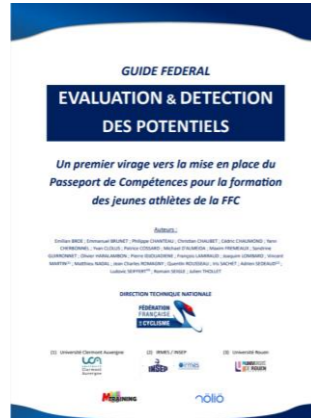
<https://structures.fcc.fr/nolio-by-ffc/>

Priorité n°2 : Développement des capacités de détection

Organisation de stages de détection

Acquisition de petits matériels

Sollicitation d'experts pour former aux outils et/ou aux protocoles



<https://velo.ffc.fr/detection/>

Priorité n°3 : Accueil des féminines et des U17



Développement de classes « Sport Etudes » dans les collèges (notamment 4^{ème} / 3^{ème})

Stages types « Académie » orientés vers un niveau technique et sportif et/ou vers un public ciblé – Découverte et orientations vers des SEF

Stages de formation des entraîneurs du territoire sur l'entraînement des jeunes filles et/ou de U17

Deux impératifs fixés par l'ANS :

1. Le nom de la structure PPF visée devra être **clairement identifié** dans l'intitulé et la description du plan d'action.
2. Les responsables des structures du PPF s'engagent également à **compléter le Portail de suivi quotidien du sportif (PSQS)**.

Un impératif FFC :

1. Mise en place du suivi par NOLIO by FFC – Forfait de 500 € de subvention


« Il est rappelé que les fédérations sont responsables de la conformité et de la complétude des informations concernant les structures de leurs PPF qu'elles soient d'excellence, d'accession nationale ou territoriale. »



Subventions des activités ETR en lien avec l'Accession au Haut Niveau



1. Uniquement **réservées aux CR et CD** – Les demandes formulées par des clubs sur ces rubriques seront systématiquement refusées
2. **Aucune action de stage de préparation ou de participation à une compétition** ne sera financée
3. **Faire référence au Programme d'Accession** au Haut Niveau défini par le Comité Régionale (pour les CD)
4. **Priorisation des moyens sur les actions destinées :**
 - **À la détection**
 - **Aux U17**
 - **Aux féminines**
 - **A la montée en compétences des acteurs du territoire**

	PPF (Clubs et CD / SEF)	ETR (CD et CR)
Actions sportives	<p><u>Non prioritaire</u></p>	<p>Stages détection U17</p> <p>Stages féminins</p>
Optimisation de la performance	<p><u>Prioritaire +++</u></p>  <p>+ Autres besoins (intervenants, créneaux, petits matériels...)</p>	<ul style="list-style-type: none">- Formations acteurs régionaux- Intervenants spécialisés sur thématiques- Bilans et perspectives du Programme Accession HN